

Coronavirus - Covid-19

Au vu de la situation actuelle, nous vous informons que les locaux de l'administration communale ne sont plus accessibles au public sans rendez-vous, et ceci jusqu'à nouvel avis.

Une permanence est toutefois organisée. Dès lors, si vous avez besoin des services **de l'administration, du contrôle des habitants ou en cas d'urgence**, merci de bien vouloir appeler préalablement au **021/903.02.02** afin de convenir d'un rendez-vous.